



Force Ouvrière : FO Generali

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur : <http://fogenerali.fr>

19 mars 2018



- ➔ **Aucune externalisation, ni délégation !**
- ➔ **Assemblée FO & CGT Auditorium Innovatis le 29 mars 2018 à 13h**
- ➔ **Grève & Manifestations du 22 mars 2018**



Aucune externalisation, ni délégation !

Les élus FO ont écrit au secrétaire du CE DMSMO (*) et à tous les élus pour réclamer une véritable expertise préalable avec des moyens d'investigation comme le code du travail le permet.

Pourquoi la majorité du CE (composée des syndicats signataires de la GPEC) a-t-elle fait le choix d'une expertise d'accompagnement sans aucun moyen, ce qui revient à accepter les projets de délégation d'activités de la Direction comme s'ils étaient inéluctables ?

Tous les syndicats écrivent qu'ils sont opposés aux délégations d'activités, alors pourquoi les accepter d'avance ?

() Au secrétaire du CE DMSMO et aux élus, copie au CCE*

Chers collègues

Lors du comité d'établissement DMSMO du 8 mars 2017, les élus FO et CGT ont proposé le report de la consultation pour laisser aux élus le temps nécessaire à l'examen des documents sur les projets de délégation d'activité. Vous avez refusé et mis au vote une résolution orale en faveur d'une expertise.

Les élus FO étant toujours en faveur d'une expertise ont voté favorablement avec d'autant plus de confiance que le secrétaire a précisé que nous pouvions proposer un autre expert que ceux pressentis.

Nous avons demandé le texte exact qui avait été soumis au vote et avons découvert qu'il s'agissait d'une expertise dans le cadre de l'article 2325-41 du code du travail c'est à dire d'une expertise sans aucun pouvoir d'investigation. Nous avons aussi découvert que ceci avait été préalablement convenu entre le secrétaire et les membres élus à l'exception de ceux de FO et de la CGT.

Ce n'est pas normal dans la forme ni compréhensible sur le fond puisque nous sommes dans le cadre de projets qui affectent l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et qui prévoient un aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail des salariés.

Face à de tels projets l'expert doit disposer de pouvoirs d'investigation au même titre que celui qui a été désigné sur les orientations stratégiques.

Il n'est pas non plus normal de démarrer ces projets alors que la consultation sur les orientations stratégiques n'est pas terminée. C'est devenu une pratique de la Direction de Generali de dérouler le film à l'envers. Nous avons eu la négociation GPEC à l'aveugle avant de connaître les orientations de la Direction, nous avons maintenant des projets d'externalisation qui s'inscrivent dans cette stratégie sans aucune vision globale.

Nous proposons donc de confier à l'expert désigné sur les orientations stratégiques une mission d'expertise préalable sur ces projets d'externalisation conformément à l'article L2315-94 du CT en lui demandant d'étudier plus particulièrement le lien entre les orientations stratégiques et les mesures d'externalisation et notamment l'étendue des externalisations.

Cette expertise, contrairement à celle que vous avez envisagée disposera de pouvoirs d'investigation.

Salutations.

Les élus FO au CE DMSMO

FO ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CGT



Assemblée FO & CGT ouverte à tous les salariés le Jeudi 29 mars dès 13 heures à l'Auditorium Innovatis

Nous voulons savoir, les salariés veulent savoir quelle est vraiment l'étendue de ces délégations / externalisations.

La Direction exige des élus une véritable omerta sur ses projets. Notre syndicat FO a été critiqué pour avoir alerté les salariés sur ces projets, le syndicat CGT a été pris à parti pour avoir présenté en séance un document. La Présidente a même prétendu interdire aux élus de présenter des documents qui n'auraient pas été transmis à l'avance alors qu'elle impose aux élus un débat sur des documents de centaines de pages remis en séance !

Faut-il céder aux pressions ? Faut-il laisser les salariés sans défense livrés aux plans de la Direction divulgués morceaux par morceaux ?

Il est évident que la Direction a révélé ces premiers projets en testant la réaction des élus et des syndicats et aussi des salariés et préparer la suite.

Alors il nous faut nous unir pour réclamer le retrait de ces plans et le maintien de toutes les activités ET de tous les emplois sur tous les sites au sein de Generali France.

C'est l'objet de l'assemblée du 29 mars à 13 heures à l'appel de nos syndicats FO et CGT.



Grève & Manifestations du 22 mars 2018



Le gouvernement dans sa frénésie de contre-réformes, s'attaque à tout ce qui a été conquis par la négociation et par les luttes en 1936 et 1945.

Il s'attaque aux 3 versants de la fonction publique (État, hospitalière, territoriale) avec 120 000 emplois supprimés. Il remet en cause le baccalauréat et la formation professionnelle. Il s'attaque au statut des cheminots et menace la RATP- EDF et GDF – la Poste et les Télécoms, il détruit le code du travail ... La liste est longue ! Elle se poursuit avec les retraités qui voient que leur pouvoir d'achat diminue considérablement. Et dans notre profession c'est le RPP, notre régime de protection sociale collectif, qui est remis en cause.

A l'appel des syndicats ouvriers et des organisations de jeunesse, les fonctionnaires, y compris les enseignants et les hospitaliers seront en grève, les salariés de la sécurité sociale et de pôle emploi, les transports ADP, SNCF et RATP¹ seront en grève.

Contre tout licenciement, contre les externalisations, contre la destruction des services publics, contre la destruction de la sécurité sociale et des régimes de protection sociale collective comme notre RPP, contre le blocage des salaires et des pensions, les salariés de l'assurance sont concernés.

En effet, les salariés de l'assurance sont directement concernés pour leurs propres revendications professionnelles, ils le sont aussi en tant qu'usagers des services publics hôpitaux, écoles et transports.

Notre syndicat FO appelle les salariés à participer aux manifestations qui auront lieu dans toute la France le 22 mars 2018 et donne pour le permettre un mot d'ordre de grève pour toute la journée.

Tous aux manifestations du 22 mars 2018 !

(A Paris, la manifestation partira de Bercy à 14 heures)



Rappelons qu'en cas de grève de transports en commun annoncée par les médias, les accords Generali permettent aux salariés (dont le temps de travail est exprimé en heures) qui pourront venir travailler d'avoir leur journée validée à 100 %, et pour ceux qui ne pourront pas venir de récupérer leur journée diminuée de 2 heures.